

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas	X				
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Sylvie BARBET		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X			18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger		X	Charles SEITHER		
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Lénaïg LOPERE		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240325-DEL2024_022-DE

Conseil municipal du Lundi 25 mars 2024– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

22) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire.

Del2024-022. Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, et n° 2022-049 du 2 septembre 2022 :

- signature d'un contrat avec IDEMIOS pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9000 € HT
- renouvellement de treize concessions cimetière
- renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE Finistère pour un montant de 100 €
- reconduction de la convention annuelle d'initiation au breton avec l'association MERVENT pour un montant de 900 € TTC
- renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200 €
- acquisition d'un lave-vaisselle pour l'ALSH à l'entreprise CAILLAREC pour un montant de 8108 € HT (9726,60 € TTC)
- signature de l'offre pour travaux Chemin des Communaux par l'entreprise BELLOCQ Paysage pour un montant de 38 840 € HT (46 608 € TTC)
- reconduction du contrat avec FARAGO BRETAGNE pour la dératisation pour un montant de 971,51 € HT (1165,82 € TTC)
- Signature de la convention Petites villes de demain
- signature d'une proposition de l'Atelier du PICHERY pour la rénovation du complexe des terrains de tennis pour un montant de 6795 € HT (8154 € TTC)
- signature d'un devis à Bouygues pour remplacement de candélabre pour un montant de 3595,79 € HT (4314,95 € TTC)

- signature du devis de la Compagnie Humpty-Dumpty pour le spectacle des marionnettes de Noël pour un montant de 766,03 € HT (808,17 € TTC)
- renouvellement de l'adhésion au syndicat Vigipol pour un montant de 1080,80 €

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait au Guilvinec, le 25/03/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.leguilvinec.com

